

Liberté Égalité Fraternité

Groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Loire

Compagnie de gendarmerie départementale de Brioude

Le commandant de compagnie

Le 02 mars 2021 N° 00228 / 2021

Mesdames, Messieurs les maires.

La compagnie de gendarmerie de Brioude est en charge de lutter contre toutes les formes de délinquance qui peuvent toucher nos concitoyens. Lors des constatations faites par les enquêteurs, nous nous rendons compte que certains faits peuvent être le résultat d'une trop grande insouciance ou d'une confiance trop facilement accordée à des inconnus, qui sont en fait mal intentionnés.

Il nous a paru important de nous tourner vers vous, afin de vous demander d'être nos relais auprès de vos administrés. Ainsi, nous vous donnerons régulièrement connaissance des modes opératoires et des préjudices liés à des délits perpétrés sur l'arrondissement, le but étant de sensibiliser vos concitoyens aux manœuvres habiles des délinquants et leur faire adopter des réflexes de prudence plus adaptés.

Ce courrier vient en complément des publications dont vous avez déjà été destinataires et que nous vous demandons de bien vouloir afficher ou diffuser dans vos bulletins municipaux.

Voici quelques exemples de faits qui ont été constatés au cours des trois derniers mois :

Victime 65 ans : la victime dépose une annonce sur un site de petites annonces pour vendre des chiots. Il est contacté par un interlocuteur intéressé, qui lui transmet une copie de carte nationale d'identité pour inspirer confiance. Cet interlocuteur demande au vendeur un transfert d'argent par mandat cash pour les taxes de transaction d'une valeur de 150 euros. Suspectant une arnaque, le requérant avise la gendarmerie

Préjudice : aucun grâce à la présence d'esprit de la victime.

Victime 26 ans : la victime recherche un site internet pour effectuer un prêt en ligne car sa banque lui refuse un crédit à la consommation. Elle est contactée par mail par une supposée société de crédit, à laquelle elle demande un crédit de 6000 euros sur 24 ou 36 mois. Le service lui propose un crédit de 6000 euros sur 36 mois avec 2 % d'interêt, soit 171.84 euros par mois. La victime transmet des documents (copie CNI, RIB et justificatif de domicile) puis reçoit un chèque de 2000 euros qu'elle encaisse. Comme demandé par la supposée société, la victime renvoie 1000 euros par virement. Le chèque encaissé ressort volé.

Préjudice : 1000€. Pas de remboursement par la banque, le virement étant volontaire.

Victime 29 ans : la victime reçoit un mail en disant que le rédacteur est à la recherche d'une personne disponible pour un travail à domicile, consistant à réceptionner et à emballer des prospectus. Pour cet emploi, la victime reçoit un chèque de 1500€. L'auteur lui demande d'encaisser le chèque. La somme du chèque est bien apparue sur le compte bancaire de la victime. Par la suite l'auteur lui demande de retirer le maximum d'argent (si possible 1200€), avec sa carte bancaire et d'acheter des coupons dans un bureau de tabac puis de lui renvoyer les codes des coupons afin qu'il achète une compteuse pour les prospectus.

La victime achète pour 1050€ de coupons et fournit les codes à son « employeur ». Le chèque sera signalé volé quelques jours plus tard.

Préjudice : 1050€.

Victime 32 ans : pour valider une opération bancaire, pensant qu'il s'agissait d'une ses commandes, la victime remplit un formulaire qu'elle reçoit par courriel d'un site imitant un site de paiements sécurisés. Elle est ensuite recontactée par un individu qui se fait passer pour son conseiller bancaire. Ce « conseiller » lui demande ses coordonnées téléphoniques (téléphone portable) en lui expliquant qu'il va lui envoyer un code qu'elle doit valider pour annuler la transaction. La victime donne le code demandé avant de comprendre qu'elle fait l'objet d'une escroquerie.

Préjudice : 979€.

Victime 51 ans : la victime vend des vêtements enfants sur un site de vente en ligne (total 20€). Elle est contactée par une personne résidant dans un autre département, qui lui explique vouloir payer via un mode de paiement nouveau et propre au site. La victime reçoit trois SMS contenant un lien internet, elle clique sur ces liens pour effectuer le paiement. Dans les instants qui suivent elle est alertée par sa banque d'un virement émanant de son compte pour un montant de 300€. Elle fait alors opposition mais s'aperçoit quelques jours plus tard la présence de deux autres virements de 300€ et 400€.

Préjudice : 1000€. Pas de remboursement par la banque.

Par une large sensibilisation de vos concitoyens, nous pouvons parvenir à éviter des préjudices importants, qu'ils soient humains, financiers ou matériels.

Merci d'assurer la diffusion la plus large possible de ce courrier, auprès de vos collaborateurs, vos proches, vos amis, vos voisins, vos commerçants.

Les militaires des brigades (en composant le numéro de téléphone à 10 chiffres) ou le centre d'appel d'urgences (en composant le 17) sont à même de conseiller utilement les usagers.

Des conseils sont également diffusés sur le site Facebook de la Gendarmerie de Haute-Loire et sont disponibles sur le site officiel de la Gendarmerie Nationale : www.gendarmerie.interieur.gouv.fr rubrique « nos conseils ».

Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Jak.